



Formulaire de demande d'un permis de tournage

En vertu du *Règlement sur les canaux historiques* (DORS/93-220), toute activité sur les terrains des voies navigables de Parcs Canada doit avoir obtenu une approbation préalable. Cette approbation prend la forme d'un permis de tournage.

Au sujet du formulaire

Utilisez ce formulaire afin de déposer une demande de permis de tournage. Ce permis est nécessaire pour mener un projet sur les terrains ou sur les eaux de l'un des canaux historiques au Québec de Parcs Canada (canal de Lachine, canal de Chambly, canal de Saint-Ours, canal de Sainte-Anne-de-Bellevue, canal de Carillon).

Veillez noter que de soumettre ce formulaire ne constitue pas une approbation de votre projet. Un droit de demande non remboursable d'un minimum de 153,50 \$ (taxes incluses) est exigé.

Comment remplir le formulaire

- 1- Assurez-vous d'avoir rempli correctement tous les champs avant de soumettre votre demande. Les champs obligatoires sont indiqués par un astérisque (*).
- 2- Une fois le formulaire rempli, vous pouvez l'envoyer aux coordonnées suivantes :

Agence Parcs Canada
Unité des voies navigables au Québec
Courriel : infocanalqc@pc.gc.ca
Téléphone : 514 283-6054
Télécopieur : 514 496-1263

Nous évaluerons votre demande et un suivi sera fait au sujet des documents et approbations nécessaires avant de délivrer le permis de tournage. Parcs Canada n'assume aucune responsabilité à l'égard des engagements pris par le demandeur envers un tiers dans le cas d'une demande refusée.

Frais d'utilisation de terrain et assurance responsabilité civile et dommages

Vous devez vous procurer et soumettre, au moins une semaine avant le début du projet, une preuve d'assurance d'une valeur minimale de 2 000 000 \$ (couverture pour responsabilité civile et dommages), avec mention de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada à titre de coassuré. Une couverture supérieure peut être exigée selon le niveau de risque du projet.

La demande sera évaluée pour en déterminer les droits d'utilisation de terrain et/ou de services supplémentaires lorsque tous les documents requis auront été reçus. Le détail des coûts sera communiqué au demandeur après l'acceptation de la demande. 100 % des droits d'utilisation des terrains sont réinvestis directement dans les sites.



SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom de l'entreprise ou de l'organisme*		
Nom du signataire autorisé de l'entreprise ou de l'organisme* :		Titre* :
Adresse de correspondance* :		
Ville* :	Province* :	Code postal* :
Téléphone* :	Tél. cell :	Télécopieur :
Courriel du Signataire* :		Site Web de l'organisme* :
Nom de la personne responsable qui sera présente le jour du tournage* :		
Téléphone* :		Courriel* :
Comment avez-vous entendu parler des canaux historiques comme espaces locatifs?		
Participation à un événement Salon / congrès	Site Web de Parcs Canada Autre (précisez) :	Tournée de familiarisation

SECTION 2 – DESCRIPTION DU TOURNAGE

Ce formulaire s'applique uniquement aux terrains de Parcs Canada. Si vous souhaitez aussi utiliser des terrains municipaux ou privés dans le cadre de votre tournage, veuillez communiquer avec l'administrateur du terrain concerné.			
Nom du Tournage* :			
Date du Tournage* :			
Type d'entreprise* :			
Gouvernement	Sans but lucratif	Étudiant	Entreprise commerciale
Projet de production* :			
Documentaire	Long métrage	Images d'archives	Publicité
Autre :			
Donnez des renseignements sur ce qui suit : le ou les thèmes, les objectifs de communication, la trame, l'utilisation du paysage, l'auditoire anticipé, la distribution, etc. Vous pouvez aussi joindre un scénario. Utilisez des pages supplémentaires au besoin*.			

Canal et secteur souhaités pour la tenue du tournage*	
Note : votre premier choix de secteur pourrait ne pas être disponible ou ne pas convenir. Inscrivez un 2 ^e choix.	
Canal :	
Secteur : 1.	Secteur 2.
Date(s) et heures d'occupation du terrain* :	
Date(s) et heures du tournage* :	
Taille de l'équipe*(en visite sur le site) :	
Un détour de piste est-il nécessaire*? : Oui Non	
Dans l'affirmative, veuillez joindre un plan de détour détaillé (incluant signalisation et méthodes de gestion de trafic sur la piste) ainsi qu'un plan de communication.	
Note : L'activité ne doit pas nuire aux opérations régulières du site. Les détours de piste sont déconseillés et les fermetures complètes ne sont pas acceptées. Le cas échéant, le détenteur du permis est responsable de la mise en place du détour, de la signalisation, de la gestion du trafic et de la coordination du détour avec les municipalités. Le plan de détour et de signalisation doit être soumis à Parcs Canada avec la présente demande. Toute communication visuelle ou verbale avec le public doit être faite dans les deux langues officielles. Parcs Canada peut exiger la présence de signaleurs pour des raisons de sécurité.	
SECTION 3 – INSTALLATIONS	
Les installations devant être fixées au sol doivent être tenues en place au moyen de contrepoids ou de piquets ne dépassant pas 12 pouces de longueur. Un plan d'installation doit être soumis et Parcs Canada se garde un droit de regard sur ce dernier.	
Veuillez fournir dans votre demande un plan de site du projet. Celui-ci doit illustrer le terrain souhaité ainsi que les installations prévues, incluant :	
<ul style="list-style-type: none"> • Barrières • Tentes, abris, kiosques • Tours d'éclairage • Signalisation • Toilettes portatives et lavabos 	<ul style="list-style-type: none"> • Scènes • Affiches et bannières • Système de sonorisation et haut-parleurs • Zones d'évacuation d'urgence • Premiers soins
<ul style="list-style-type: none"> • Poubelles et recyclage • Points d'entrée/sortie 	
1. Scène	
Oui Non	Bâtie Estrades Montée sur camion
	Autre (précisez) :
Dimensions :	Emplacement(s) :
2. Abris (tentes, chapiteaux, kiosques, etc.)	
Oui Non	
Note : Les abris doivent être tenus en place au moyen de contrepoids ou de piquets ne dépassant pas 12 pouces de longueur, et doivent répondre aux exigences du <i>Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM)</i> en matière de matériaux ignifuges.	
Nombre et dimensions :	Emplacement(s) :
Description de l'utilisation des abris :	

3. Électricité	
Oui	Non
Note : Une alimentation électrique est disponible seulement à de rares endroits et des frais d'utilisation s'appliquent. Le demandeur de permis devra possiblement être autonome en matière d'électricité.	
Description du besoin en électricité :	
4. Génératrices	
Oui	Non
Note : Les génératrices doivent être fournies par le demandeur du permis. Dans le but de réduire les risques de contamination, certaines conditions s'appliquent et seront communiquées au Demandeur.	
Nombre et taille :	Emplacement(s) :
Description de l'utilisation de la génératrice :	
5. Drône	
Oui	Non
6. Toilettes portatives	
Oui	Non
Note : Le demandeur de permis doit prévoir des toilettes adéquates. Elles doivent être livrées et retirées le jour même de l'activité ou doivent être fixées de façon à ne pas pouvoir être déplacées si elles ne sont pas surveillées. Le promoteur est responsable de tout acte de vandalisme et doit, à ses frais, retirer les toilettes du plan d'eau et défrayer les coûts de nettoyage le cas échéant.	
Nombre	Emplacement(s)
7. Sécurité	
Un plan de mesures d'urgence est requis pour toute activité sportive ou nautique, et peut être exigé pour d'autres activités selon le nombre de participants ou le niveau de risque.	

SECTION 4 – PROCHAINES ÉTAPES

Votre demande sera analysée et une personne-ressource communiquera avec vous pour confirmer la disponibilité du lieu, les mesures à prendre en matière de logistique et pour préciser les documents et approbations nécessaires. Parcs Canada décline toute responsabilité à l'égard des engagements pris par le demandeur envers de tierces parties dans l'éventualité où la demande est refusée. L'approbation finale viendra sous forme d'un permis de tournage, pour signature.

SECTION 5 – ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Raison de la cueillette : aux fins de gestion des activités sur les terrains de l'Agence Parcs Canada.
 Documents à fournir : un formulaire de demande de permis de tournage dûment rempli est obligatoire pour tenir une activité sur les terrains de Parcs Canada.

SECTION 6 – DÉCLARATION DU DEMANDEUR*

J'atteste que, à ma connaissance, tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont vrais et exacts. Je comprends qu'un formulaire incomplet pourrait retarder l'approbation ou faire en sorte que la demande pourrait être rejetée. Je conviens également que davantage de renseignements pourraient m'être demandés. Je reconnais que des renseignements trompeurs pourraient entraîner l'annulation de la demande. J'accepte que le traitement de la demande soit retardé si des anomalies sont décelées dans la documentation à l'appui. Je comprends que cette demande n'est, en aucun cas, une approbation du projet ni une garantie que les lieux sont disponibles.

X

Nom du demandeur :

Date :

J'accepte de recevoir de l'information concernant les événements aux voies navigables au Québec :

Oui

Non

Où avez-vous entendu parler de nos sites?

Note : le masculin utilisé dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.